

ASSEMBLÉE NATIONALE

19 décembre 2017

PLFR POUR 2017 - (N° 499)

Adopté

AMENDEMENT

N° CF55

présenté par
M. Giraud, rapporteur général

ARTICLE 25

A l'alinéa 42, après la référence :

« du 1° »

insérer la référence :

« et le 2° *bis* »

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement de précision.